



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le jeudi vingt cinq juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL

Mmes : Nadia ACCUS-ADAINE, Marthe ROUVEL, Myriam PINVILLE, Carole BOULET, Valérie HIERSO, Stévine CELESTIN, Nathalia GUILLOIS, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Marielle BOCALY, Bénédicte BARDOUX, Nathalie HABRAN, Marlène MAIKOOUVA, Esther DOMERGE.

MM. : Willy HABRAN, Albert-André PINVILLE, Clément JEAN-ALPHONSE, Serge PAIN, Antonio JAIR, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, Cédric LASSEGUES, David JEAN-BARTISTE-EDOUARD, Serge SAINTE-ROSE.

Membres absents ayant donné procuration :

M. Robert RENE-CORAIL à Mme Nadia ACCUS-ADAINE,
Mme Virginie FILHASTRE à Mme Valérie HIERSO,
M. Adrien ALTIUS à M. Serge SAINTE-ROSE.

Absents excusés : Néant.

Absent : M. Philibert BRISTOL.



Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

L'assemblée compte 25 présents, 3 procurations et 1 absent. Le quorum est atteint et le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Willy HABRAN est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire remercie les élus de leur présence à ce troisième conseil municipal de la mandature et rappelle les points à l'ordre du jour.

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 MAI 2020**
- 2) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOCAL COMMUNAL A USAGE COMMERCIAL ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET M. HERVE TELEPHE**
- 3) ATTRIBUTION D'UN ABRI DE PECHE COMMUNAL DE L'ANSE A L'ANE A M. TITOUAN PIPARD**
- 4) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION
« AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS DE LA ZONE PORTUAIRE DE LA MARINA DE LA POINTE DU BOUT »**
- 5) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION
« RECONSTRUCTION D'UN CANAL AU LIEU DIT MAGASIN ZELINE – COMMUNE DES TROIS-ILETS »**
- 6) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION
« REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE DU LOTISSEMENT GALICE »**
- 7) RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES AMENAGES AU CARREFOUR XAVIER POUR LES OCCUPANTS : MMES MATHEE SYLVIANE ET LIMMOIS SANDRA**
- 8) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET DU BUDGET PRIMITIF 2020 : COMMUNE ET REGIE AUTONOME PORT DE PLAISANCE**
- 9) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**
- 10) DESIGNATION DES ELUS REPRESENTANT LA COMMUNE DANS LES DIFFERENTES INSTANCES : SMEM - CAUE - ADDUAM - CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - CNFPT - COLLEGE DES TROIS-ILETS - PNRM - PARC NATUREL MARIN DE LA MARTINIQUE - SAEM LE GALION - HOPITAL DES TROIS-ILETS**
- 11) INFORMATIONS MARCHES PUBLICS**
- 12) QUESTIONS DIVERSES**

DEROULEMENT DE LA SEANCE

Avant d'aborder le premier point, il propose que la présidente de la Commission Finances, Madame Marthe ROUVEL, assure la présidence de la séance lors du vote des Comptes Administratifs de la ville et de la Marina.

Madame ROUVEL accepte la proposition, et en absence d'objection, est retenue à l'unanimité pour la présidence du vote de ces Comptes Administratifs.

Le Maire entame ensuite l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 MAI 2020

Le PV du dernier conseil municipal n'étant pas revenu de la sous-préfecture dans les temps, seul celui du 23 mai dernier, consacré à la mise en place du Conseil Municipal, sera soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Le Maire demande s'il y a des questions ou objections.

Monsieur SAINTE-ROSE attire l'attention sur le fait que le dernier PV de l'ancienne mandature, celui du 13 février dernier, n'a pas été présenté au dernier conseil municipal.

Le Maire confirme qu'effectivement il n'y a pas eu de conseil entre le 13 février et le 23 mai, et que celui du 13 février au cours duquel le Débat d'Orientation Budgétaire a été présenté, n'a pas été soumis aux membres de l'assemblée. Il le sera donc, de par la loi, lors du prochain conseil même si les membres ne sont pas les mêmes.

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA, dans des échanges un peu serrés avec le Maire, revient sur deux points :

- La partie du discours de clôture du Maire où il est clairement notifié que celui-ci abrège les échanges entre Monsieur SAINTE-ROSE et lui-même en disant que les plus de 1000 voix de différence et 72 % des suffrages n'étaient pas dus au covid. Pour l'authenticité du PV, dans la mesure où cela a été dit et non reporté, elle demande à ce que soit clairement notifié que le maire a dit que 1 700 voix ont voté pour lui.
- Sur l'intervention de Monsieur SAINTE-ROSE qui précède ce même discours, lorsqu'il fait référence aux quatre élus du RDI présents ce jour, et ajoute qu'ils sont présents depuis 2014 et qu'ils continueront de l'être... elle tient à préciser qu'elle n'était pas là en 2014 et que Monsieur SAINTE-ROSE n'a pas dit qu'elle l'était.

Le Maire répond que cela ne le gêne nullement de préciser que :

- 1 700 voix ont voté pour lui, puisque ce ne sont bien sur pas les 603 qui l'ont fait. Il se rappelle avoir effectivement ajouté que les 1 700 n'avaient pas eu peur du covid, tout comme les 600 bien sûr. Dans la foulée, comme l'avait fait remarquer Monsieur SAINTE-ROSE, il précisera aussi « 71 et quelques » % des suffrages au lieu des 72%.
- Madame DOMERGE MAIKOOUVA n'était pas membre du conseil municipal durant l'ancienne mandature.

Il est donc clairement notifié 1 700 voix ont voté pour le maire, et que Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA n'était pas membre du conseil municipal durant la précédente mandature.

En absence d'autres remarques ou objections, le maire met au vote le PV qui est adopté à l'unanimité par le conseil municipal, compte tenu des modifications apportées.

Modifications des commissions

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le maire informe l'assemblée :

- qu'il convient de modifier la liste des membres de la commission chargée de la révision des listes électorales dans la mesure où celle-ci ne doit comporter ni adjoint ni élu délégué. En conséquence, Madame Marthe ROUVEL est remplacée par Monsieur Cédric LASSEGUES au sein de cette commission.
- que Madame Bénédicte BARDOUX et Monsieur Clément JEAN-ALPHONSE ont rejoint la commission Environnement, tandis que Madame Marthe ROUVEL intègre de son côté la commission Communication.

2) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOCAL COMMUNAL A USAGE COMMERCIAL ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET M. HERVE TELEPHE

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement de la convention d'occupation précaire de locaux communaux pour une période donnée, avec la réévaluation des loyers prévue pour ce type de contrat.

Monsieur Hervé TELEPHE occupe un local communal à usage commercial de 30.5 m2 sur le front de mer pour les besoins de l'activité de son snack « le Gwozilé ».

La convention d'occupation précaire établie pour une durée de trois ans est arrivée à échéance le 31 décembre 2019. L'occupant honore sans difficulté son engagement financier vis-à-vis de la collectivité pour le règlement de sa redevance mensuelle de 165 €.

Souhaitant poursuivre son activité et être en règle vis-à-vis de la Préfecture, il propose à nouveau un renouvellement de trois ans, avec bien sûr la réévaluation prévue par les textes.

Le maire demande s'il y a des objections, des votes contre ou des abstentions, avant de soumettre à l'assemblée ce dossier.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le renouvellement pour une durée de trois ans de la convention d'occupation précaire établie au nom de Monsieur Hervé TELEPHE pour la poursuite de l'activité du « Snack Gwozilé ».

3) ATTRIBUTION D'UN ABRI DE PECHE COMMUNAL DE L'ANSE A L'ANE A M. TITOUAN PIPARD

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Monsieur Titouan PIPARD, marin pêcheur enrôlé depuis à peine 6 mois, a sollicité la ville pour l'obtention d'un abri de pêche à l'Anse à l'Ane, afin d'exercer son activité et de mettre en sécurité son matériel professionnel.

La collectivité lui a attribué, à titre gratuit, l'abri de pêche Bat. B2 situé sur le site « Waliwa » à proximité de l'hôtel Club des Trois-Ilets. Il s'agit donc de procéder à la régularisation de sa situation par l'établissement d'une convention de mise à disposition des abris de pêche communaux.

Le Maire demande s'il y a des questions sur Monsieur PIPARD, qui acheté une yole et deux moteurs Yamaha de 250 chevaux. Il soumet ensuite son dossier aux membres du conseil municipal.

La demande de Monsieur PIPARD est votée à l'unanimité par l'assemblée.

4) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS DE LA ZONE PORTUAIRE DE LA MARINA DE LA POINTE DU BOUT »

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Nous sommes concessionnaires de la Marina pour 32 ans depuis le 1er janvier 2017. Nous avons pris les services d'un bureau d'études, et avons lancé une étude sur des phases de travaux d'infrastructures.

La première phase porte sur l'amélioration de la capitainerie, la mise en place d'un ponton et de comptages d'eau et d'électricité à carte, en remplacement des comptages qui étaient libres jusqu'ici.

Nous avons bien sûr sollicité comme d'habitude des co-financeurs, dans le cadre, cette fois-ci, de l'opération convergence Etat CTM et EPCI.

Le président MACRON avait en effet reçu à l'Élysée les présidents des régions, départements et EPCI d'outre-mer pour signer une convention. Dans le cadre de cette convention, pour un coût de travaux prévisionnels de 367 285 €, nous avons sollicité l'État et la CTM chacun pour 146 914 € (40 % du montant à chacun), l'Espace Sud pour 36 728.50 € (10%), les 10% restant (36 728.50 €) étant à la charge de la ville.

Des réunions ont eu lieu depuis fin 2019 et la dernière s'est tenue la semaine dernière pour l'attribution cette subvention. Les appels d'offres sont faits, les deux entreprises sont connues. Il s'agit d'Alizélec pour l'électricité et Somatras pour le ponton et la remise en état de l'eau, qui sont toutes deux accompagnées par un bureau d'études.

Nous attendons actuellement l'arrêté de subvention. L'État nous a demandé

de lui fournir une délibération ainsi que le plan de financement de l'opération.

Ce plan de financement a été voté en 2019. Il l'est à nouveau aujourd'hui par le Conseil d'exploitation. Mais les travaux ne commenceront pas tant que nous ne disposerons pas des cofinancements.

En l'absence de questions et d'objections, le maire soumet aux membres de l'assemblée ce plan de financement de l'aménagement des équipements de la zone portuaire de la Marina de la Pointe du Bout, qui est voté à l'unanimité.

5) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « RECONSTRUCTION D'UN CANAL AU LIEU DIT MAGASIN ZELINE – COMMUNE DES TROIS-ILETS »

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il ne s'agit ni de la rivière Citron, ni de la mise hors d'eau de Magasin Zéline, mais de la reprise du canal de l'allée « Marguerite SIOUL », si on peut l'appeler ainsi (réponse à l'interrogation de Mme DOMERGE MAIKOOUVA).

Là aussi les études sont faites et l'entreprise est connue. Nous avons simplement pris du retard dans le financement des opérations.

Comme d'habitude la commune sollicite l'État à hauteur de 90 % du montant des investissements pour pouvoir réaliser ces travaux attendus.

En l'absence de questions, le maire soumet aux membres de l'assemblée ce plan de financement de la reconstruction du canal de Magasin Zéline.

Celui-ci est voté à l'unanimité et pourra être transmis aux services de l'Etat.

6) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE DU LOTISSEMENT GALICE »

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le lotissement Galice, dit lotissement MARIO, se situe en face de Magasin Zéline, la première à droite juste après l'entrée de Beaufond. Il a été réalisé dans les années 80, à un moment où il n'y avait pas encore de réseau d'eaux usées traversant cette zone. Il a donc été accordé avec des fosses septiques.

Il a été rétrocédé à la ville. Et aujourd'hui il faut faire des travaux d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées en partenariat avec l'Espace Sud. Il s'agit de raccorder ces maisons au réseau collectif et éviter ainsi qu'il y ait de l'eau qui coule en permanence dans le canal de magasin Zéline qui ne récupérera donc plus que les eaux pluviales.

Pour ce faire, là aussi nous demandons à l'État 90 % du montant du financement pour pouvoir réaliser ces travaux.

Monsieur SAINTE-ROSE, après s'être fait confirmé par le Maire qu'il s'agit

bien d'un lotissement privé qui a été rétrocédé à la ville, demande si cette rétrocession n'avait pas fait l'objet d'un vote, car suite à des expertises réalisées sur cette partie, il avait cru qu'elle était privée.

Le maire répond que ce lotissement fait partie du patrimoine communal depuis bien des années maintenant. Il se situe juste derrière « Trois-Ilets Village » et ne doit pas être confondu le lotissement « Carib ».

Dans la mesure où les co-lotis n'ont pas réussi à se regrouper pour créer leur syndicat de copropriétaires, la ville intervient aujourd'hui pour des travaux de consolidation du canal qui traverse ce lotissement, et parfois des problèmes de d'affaissement et autres travaux de ce genre.

En l'absence d'autres questions et d'objections, il soumet aux membres de l'assemblée ce plan de financement de la réfection de la voirie communale du lotissement Galice.

Celui-ci est voté à l'unanimité.

7) RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES AMENAGES AU CARREFOUR XAVIER POUR LES OCCUPANTS : MMES MATHEE SYLVIANE ET LIMMOIS SANDRA

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Mesdames Sylviane MATHE et Sandra LIMMOIS, occupent à titre onéreux deux espaces aménagés comme cela se passe sur le front de mer. La commune leur loue le terrain mais l'immobilier leur appartient.

La ville propose un renouvellement de trois ans pour ces deux personnes.

En l'absence de questions, le renouvellement est voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal

Le Maire remercie ensuite l'assemblée pour ces points qu'on a voulu mettre d'emblée en premier lieu, afin de laisser le temps à tout un chacun de discuter sur les autres dossiers.

8) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET DU BUDGET PRIMITIF 2020 : COMMUNE ET REGIE AUTONOME PORT DE PLAISANCE

Présentation du Compte Administratif de la commune

Le Maire rappelle qu'il présentera le compte administratif de 2019 (CA 2019) de la commune et de la Marina, et que l'élue désignée présidera ensuite le vote du Compte de Gestion (CG) et du Compte Administratif (CA) de l'ordonnateur.

Il tient à préciser que la commission de finances, qui s'est réunie lundi, a mené une analyse poussée de ce document, et qu'il a lui-même tenu plusieurs réunions pour permettre aux nouveaux élus de la majorité de s'en imprégner et de mieux apprécier les dépenses et recettes de la ville, tant au niveau du CA que du

budget.

En 2019, année complète contrairement à ce que l'on va connaître en 2020, la ville a effectué des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui ont bien entendu généré un résultat sur la période.

Il rappelle à ce sujet que l'on peut avoir des déficits d'investissement mais pas de déficit de fonctionnement, car qui dit déficit de fonctionnement dit impossibilité d'investir.

Il nous faut en effet avoir des excédents pour constituer notre quote-part de participation, même si nous cherchons des cofinanceurs pour tous nos investissements. Sans excédent de fonctionnement on ne peut apporter de quote-part, ni donc investir sauf à engager sans cesse des emprunts.

Il présente ensuite le CA 2019 en apportant des compléments d'informations sur certains postes.

C'est le cas par exemple des charges de personnels. Il rappelle que les agents des écoles, du CCAS, de la Marina et de la SEEN ne figurent pas dans les comptes de la ville. Certaines communes qui n'ont pas externalisé leur entretien se retrouvent à plus de 50 % voire 60 % de frais de personnel. Nous avons choisi de le faire via la SEEN, Bougainvilliers etc., et cela limite nos charges à 49,42 % du total des charges. Toute comparaison avec des communes n'ayant pas externalisé leur entretien serait donc dénuée de sens.

Ainsi, les opérations réalisées en recettes à hauteur de 15 227 896,77 € et en dépenses pour un montant de 14 604 336,66 € font ressortir un excédent comptable propre de 623 560,11 €.

Le résultat définitif s'obtient en intégrant les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2019.

La description de l'ensemble de ces opérations et résultats est établie en mouvements réels et mouvements d'ordre par section comme ci-après :

Intitulés	Fonctionnement	Investissement		Total	
	Réalisé	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé	Reste à réaliser
Recettes	12 687 134.85 €	2 540 761.92 €	2 137 545.68 €	15 227 896.77 €	2 137 545.68 €
Dépenses	11 735 768.79 €	2 868 567.87 €	1 959 457.57 €	14 604 336.66 €	1 959 457.51 €
Résultat propre de l'exercice (c=a-b)	951 366.06 €	-327 805.95 €	178 088.11€	623 560.11 €	178 088.11 €
Résultat antérieur (d)	387 813.48 €	-677 874.29 €		-290 060.81€	
Résultat brut de clôture (e=c+d)	1 339 179.84 €	--1 005 680.24 €	178 008.11 €	333 499.30 €	178 088.11
Excédent net cumulé de fonctionnement Solde net cumulé d'investissement Résultat global net cumulé (e)-RAR	1 339 179.54 €	-827 592.13 €		= 511 587.41 €	

Le Maire demande ensuite s'il y a des questions sur le compte administratif.

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA souhaite connaître le contenu du poste « Etudes et Recherches ».

Le maire répond que ce poste regroupe les sommes payées aux bureaux d'étude pour l'ensemble des études réalisées pour le compte de la commune. Il a fallu faire des études par exemple pour réaliser les plans de financement que nous avons voté ce soir. Ces bureaux continuent à suivre les travaux jusqu'à la remise des chantiers.

La comptabilité pourra donner sans aucun problème la liste des études figurant dans ce poste.

En absence d'autres questions sur le CA de la ville, il passe à la présentation de celui de la Marina.

Présentation du Compte Administratif de la Marina

Monsieur SAINTE-ROSE exprime son incompréhension quant au fait d'avoir été convoqué à 17 heures en Conseil d'Exploitation pour voter le CA juste 1h 30min avant que ce même compte ne soit voté en conseil municipal. Il ne s'est donc pas présenté à ce Conseil d'Exploitation car il considère le délai de réflexion un peu court.

Le maire répond que le Conseil d'Exploitation a été mis en place très récemment en raison de la crise du covid. Dans le même temps, nous devons voter et transmettre à l'Etat avant le 03 juillet les taux d'imposition, mesure préalable au vote du budget de la commune.

Il fallait donc tenir le Conseil d'Exploitation. Et avec l'ensemble des intervenants, à savoir Mesdames HIERSO et TOUSSAINT et Messieurs HABRAN, GALY et René PAIN le représentant du port, il a été admis que l'organiser avant le conseil municipal permettrait effectivement à l'élu de ne se déplacer qu'une fois.

D'autant qu'il ne voit pas de problème à revoter en conseil municipal, le même jour ou plusieurs jours après, un Compte Administratif et un Budget votés en Conseil d'Exploitation.

Monsieur SAINTE-ROSE, en tant que membre de l'opposition et donc de la minorité, estime avoir besoin d'un délai de réflexion, à la différence des membres de la majorité qui ont les chiffres à leur disposition. L'analyse et les discussions une heure avant ne permettent pas d'avoir le recul nécessaire.

Le maire en prend note et convient avec Madame HIERSO de réaliser la prochaine ce Conseil d'Exploitation trois jours, voire une semaine avant.

Monsieur SAINTE-ROSE rappelle au maire qu'il (le Maire) a siégé dans d'autres instances et s'est élevé parfois contre certaines manières de faire. Il reste donc sur sa position et est obligé de dire qu'il ne peut pas voter un document qu'il n'aura vu qu'une heure avant sans pouvoir faire des observations.

Le maire confirme avoir effectivement déjà participé à X votes dans ce pays, avoir déjà participé à des votes en commission pour les revoter une demi-heure après, que ce soit au Conseil Général, au Conseil Régional ou à l'Espace Sud etc. Le principe pour lui est que les choses fonctionnent. Ce délai qu'il réclame, lui servirait-il, vu qu'il n'est pas seul, à rapporter aux trois autres élus de son groupe ce qui a été décidé ?

Monsieur SAINTE-ROSE lui fait remarquer qu'il fait la même chose de son côté. Et même si le maire lui répond qu'ils sont élus individuellement, il maintient avoir besoin d'analyser les chiffres et de voter en pleine connaissance, ce qui est important dans cette démarche démocratique.

Le maire en prend acte à nouveau et fera de sorte que ces conseils soient organisés ne serait-ce qu'un jour avant. Mais étant donné la situation actuelle, il pense qu'il est nécessaire d'aller un peu plus vite.

Il présente ensuite le compte administratif du port de plaisance.

Ce compte fait apparaître des recettes réalisées en exploitation de 471 658,79 €, des dépenses de 434 791,38 € et un résultat comptable net de 36 867,41 €. Ce résultat impose d'aller chercher effectivement des cofinancements pour améliorer les conditions d'accueil sur la Marina.

En investissement nous n'avons dépensé que 5 839,51 € (contre 222 158,52 € de prévus) pour seulement commencer à payer le bureau d'études et l'achat de mobilier. L'Etat n'a en effet pas à ce jour confirmé par arrêté les subventions demandées dans les dossiers déposés auprès de ses services.

L'excédent net d'investissement est de 187 299,72 € et le résultat de l'exercice net cumulé de 224 167,13 €.

Le tableau suivant fournit quelques détails supplémentaires.

Intitulés	Exploitation	Investissement	Total
	Réalisé	Réalisé	Réalisé
Recettes	471 658.79	194 372.71	666 031.50
Dépenses	434 791.38	5 839.51	440 630.89
Résultat propre de l'exercice	36 867.41	188 533.20	225 400.61
Résultat antérieur	-	-1 233.48	-1 233.48
Résultat de clôture net cumulé	36 867.41	187 299.72	224 167.13

La Marina dispose donc d'une trésorerie et de recettes. Elle cumule depuis 2017 un montant de 188 940,34 € qui nous permettra effectivement de participer aux investissements que nous devrions réaliser au fil des années futures.

Ce n'est pas toujours évident d'obtenir des subventions des partenaires. Mais nous avons l'espoir d'en bénéficier dans le cadre de Convergence.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si un état des lieux a été fait aujourd'hui parce que la Marina, que la ville a récupérée, est un outil qui nécessite un certain nombre de travaux, notamment de renforcement des pontons ainsi qu'un certain nombre d'équipements.

Le maire confirme que cela a été fait lors de la transmission du bien par l'Etat et qu'il y a effectivement des travaux à réaliser. Les pieux, rechemisés il n'y a pas si longtemps par l'État, ne nécessitent pas d'intervention, mais des travaux devront être effectués sur les supports qui sont dessus.

Il y a aussi des travaux urgents à réaliser entre septembre et novembre, ne serait-ce déjà que la reprise d'un ponton.

Des travaux ont été faits sur les autres pontons pour les garder en état de fonctionnement. Il n'en demeure pas moins qu'au fil des années il faudra les reprendre, car malheureusement c'est du bois et le bois, quelque soit sa qualité, pourrit au-dessus de l'eau alors qu'il se conserve dedans. De ce fait, nous envisageons d'aller au fur et à mesure vers des pontons en aluminium.

La Chambre de Commerce doit reconstruire l'Embarcadère et le magasin de souvenirs, et nous allons, avec elle, entreprendre des travaux sur la capitainerie. Nous devons donc attendre et voir ce qu'elle fait pour pouvoir travailler dessus. C'est tout un ensemble.

Le maire, l'ordonnateur, demande ensuite s'il y a d'autres questions sur la Marina.

En l'absence de question, il se retire, comme le prévoit la loi, et laisse la place à Madame ROUVEL qui assurera la présidence du vote du compte administratif.

Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif de la ville

Madame ROUVEL salue à nouveau l'assemblée et entame la procédure du vote du compte administratif.

Vote du Compte de Gestion

L'ordonnateur a effectivement présenté le compte administratif 2019. Le comptable public lui a fait parvenir le Compte de Gestion qui retrace l'ensemble des comptes de l'exercice. Celui-ci fait ressortir pour 2019 un résultat net de 333 499, 30 €, conforme aux résultats du Compte Administratif de l'ordonnateur.

Elle entame ensuite le vote du Compte de Gestion en demandant s'il y a des voix contre.

Monsieur SAINTE-ROSE indique que son groupe va voter contre, car la majorité rend systématiquement un compte administratif qui témoigne d'un budget voté sous utilisé, parce qu'il y a systématiquement des restes à réaliser, qui avoisinent près de 44 % des recettes, pour la section investissement en tout cas.

Madame ROUVEL lui fait remarquer qu'il s'agit là du vote du Compte de Gestion du comptable, document qui fait ressortir l'exécution du budget de 2019 et

sur lequel ne figurent pas les opérations de restes à réaliser.

Monsieur SAINTE-ROSE affirme ne pas être en possession de ce document.

Remarque : après contrôle, il s'avérera que ce document a bien été transmis.

Madame ROUVEL poursuit ensuite le vote du compte de gestion.

Avec quatre voix contre, le compte de gestion est voté à la majorité de l'assemblée.

Vote du Compte Administratif

Elle passe au compte administratif qui a été présenté par l'ordonnateur et qui fait ressortir un résultat global cumulé brut de 333 499,30 €.

(Elle explique à ce moment, à un des nouveaux élus qui s'était interrogé sur l'absence du maire, que suivant les textes l'ordonnateur doit sortir lors du vote du CA.)

Le résultat du compte administratif correspond à celui du compte de gestion avec un reste à réaliser de 178 088,11 € et un résultat global cumulé de 511 587,41 €.

Elle propose de passer au vote du Compte Administratif.

Monsieur SAINTE-ROSE explique à ce moment vouloir motiver le vote de son groupe. Il fait remarquer qu'il y a systématiquement de nombreux restes à réaliser et notamment un important décalage entre les prévisions et les réalisations. Aujourd'hui on est carrément à 50 % du budget primitif avec les décisions modificatives, et systématiquement entre 44% et 50% sur les recettes et sur les dépenses. Le taux des restes à réaliser ne varie pratiquement pas, sauf en 2018 où le réalisé était pratiquement égal au reste à réaliser.

Son groupe considère qu'il y a soit un problème de mobilisation des ressources, soit un problème de sincérité des restes à réaliser. Ce n'est pas lui qui le dit mais la Chambre Régionale des Comptes (CRC) depuis des années maintenant.

Madame ROUVEL lui répond qu'entre un budget et un réalisé il y a toujours un delta, et donc qu'effectivement le montant de restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes représente vraiment la réalité de l'exploitation de l'exercice. En recettes, il y a eu des subventions qui n'ont pu être encaissées et en face les dépenses concernant ces mêmes investissements qui sont en attente de réalisation. C'est un jeu comptable qui existe dans toutes les collectivités.

Il s'en suit une série d'échanges entre eux au cours desquels,

Monsieur SAINTE-ROSE :

- maintient l'argument du problème de mobilisation des ressources
- rappelle qu'en 2001 la Chambre Régionale des Comptes (CRC) avait signalé l'important décalage entre les prévisions et les réalisations, ainsi que des montants de restes à réaliser préoccupants, situation qui se serait répétée d'année en année,

- affirme vouloir motiver le vote de son groupe,

alors que Madame ROUVEL :

- estime qu'il s'agit au contraire d'un gage de gestion, car on ne peut engager des dépenses d'investissement sans être sûr d'avoir les financements, d'où l'existence des restes à réaliser
- qu'il s'agit du vote du compte administratif 2019 et qu'il n'était pas question de faire un débat sur les recommandations de la CRC depuis 2001, d'autant que la CRC n'a pas retoqué les comptes de la ville,
- tente de ramener le débat sur le vote du Compte Administratif 2019.

Les échanges se sont étalés dans le temps tout en se durcissant, jusqu'à provoquer l'impatience de nombreux élus, dont Messieurs LASSEGUES et PINVILLE, qui demandent de passer au vote du CA 2019 tout en relevant les réflexions de Monsieur SAINTE-ROSE.

Madame ROUVEL prend note de ces observations et passe au vote du compte administratif 2019.

Celui-ci est voté à la majorité avec quatre voix contre.

Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif de la Marina

Madame ROUVEL passe au vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif de la marina.

Vote du Compte de Gestion

Le CG de la Marina a été présenté par le comptable à l'ordonnateur et fait ressortir un résultat net de 224 167,13 €, qui est conforme au compte administratif.

Elle le soumet aux voix des membres de l'assemblée qui l'adoptent à la majorité avec 4 votes contre.

Compte du Compte Administratif

Le CA de la Marina fait ressortir un résultat net cumulé de 224 167,13 € conforme au CG du comptable.

Elle le soumet au vote de l'assemblée qui l'adopte à la majorité avec quatre voix contre.

Retour de l'ordonnateur

Le Maire est ensuite invité à reprendre sa place.

Il remercie les élus qui ont fait confiance à l'ordonnateur, et constate qu'il y en a qui ne font pas confiance au percepteur non plus, car voter contre le Compte de Gestion c'est se méfier du travail des services de l'État.

Il rappelle à Monsieur SAINTE-ROSE qu'il a effectivement participé à maintes réunions, et même présidé le vote d'un CA au Conseil Général.

La règle est de poser des questions à l'ordonnateur pour ensuite voter pour ou contre le CA. Mais on ne peut pas poser aux autres membres des questions sur les actes de cet ordonnateur. Si Arnaud RENE-CORAIL a des réponses à tout et qu'il fait peur pour cela, c'est parce qu'il travaille pour avoir ces réponses, qu'il travaille pour cela et qu'il a été élu pour cela à une forte majorité encore cette fois-ci. C'est lui l'ordonnateur et c'est à lui qu'il faut poser des questions. C'est à lui et non aux autres de répondre.

Les échanges se tendent. Le Maire souligne que dans les assemblées majeures de la Martinique le CA est voté dans les 10 minutes suivant la mise au vote, alors qu'il a été maintenu dehors durant une heure pendant qu'on posait des questions aux autres dans le but d'avoir des réponses qui ne seraient peut-être pas les bonnes.

Monsieur SAINTE-ROSE répond avoir juste voulu motiver son vote, et renvoie la responsabilité du débat, et donc de la longue attente de l'ordonnateur dehors, sur l'élue qui a voulu alimenter le débat.

Les échanges se durcissent d'avantage. Monsieur SAINTE-ROSE pose la question du respect son vote puis demande si on est dans une assemblée dictatoriale, et le Maire met un terme au débat en affirmant clairement son intention de ne plus faire de cadeau.

Le Maire passe ensuite au vote des taux d'imposition, préalable au vote du budget.

Vote des taux d'imposition

Le budget a été préparé avec les services municipaux sur la base des taux d'imposition suivants qui n'ont pas changé depuis de très nombreuses années aux Trois-Ilets :

- 10,8% de taxe d'habitation
- 21,77% de taxe foncière
- et 17,39% de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le maire propose donc de les garder.

Les taux d'imposition sont mis au vote et adoptés à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Présentation du budget 2020 de la ville

Le budget primitif de l'exercice 2020 s'élève à 12 304 468,00 € pour la section de fonctionnement et 5 138 423,00 € pour la section d'investissement, soit un total de 17 442 891,00 €

	BP 2020	Pour mémoire BP 2019 + DM	Evolution BP 2020 / BP 2019 +DM	
			Montant	Pourcentage
Fonctionnement	12 304 468.00 €	13 189 639.00 €	-885 171.00 €	-6.71%
Investissement	5 138 423.00 €	6 031 176.72 €	-892 753.72 €	-14.80%
Total	17 442 891.00 €	19 220 815.72 €	-1 777 924.72 €	-9.25%

Il est consacré pour 70.54% au fonctionnement et pour 29.46% à l'investissement.

La section de fonctionnement diminue de 885 171,00 € par rapport à 2019, soit -6,71%.

Toutefois, les charges de personnel connaissent une augmentation de 5,34% due :

- au changement de statut et de grade de certains emplois
- à la diminution des emplois aidés au profit de CDD de droit public non exonérés de charges
- à la pérennisation d'emplois aidés
- à l'évolution de l'effectif des agents bénéficiant de la participation de la collectivité à la prévoyance et à la mutuelle,
- à la mise en place du nouveau régime indemnitaire qui, bien qu'ayant principalement maintenu le RI antérieur des agents, a aussi corrigé certaines situations (agents sans RI dans l'attente de cette mise en place, reconnaissance de certaines fonctions et expérience),
- à la prise en compte de nouvelles contributions rétroactives.

Le Maire informe les élus de la demande de rupture conventionnelle de Monsieur Patrick NABOR qui quitte le département Martinique le 2 juillet prochain. Agé de 59 ans il ne peut prétendre au droit à la retraite et a donc demandé à bénéficier d'une sortie anticipée, qui est prise en compte dans ce budget.

La section d'investissement quant à elle diminue par rapport à 2019 de 892 753,72€, soit -14,80%.

Au total, le budget primitif de l'exercice 2020 enregistre une diminution globale de 1 777 924,72€, soit -9,25% par rapport au budget primitif 2019.

Cette diminution tient compte de la baisse attendue cette année en matière de taxes, que ce soit l'octroi de mer, le FIR, le casino, les taxes d'aménagement et droits de mutation.

Son équilibre par section se présente comme suit :

	RECETTES					DEPENSES				
	Mouvements réels	Mouvement d'ordre		Excédent reporté	Total des recettes	Mouvements réels	Mouvement d'ordre		Déficit	Total des dépenses
		Amortissements Excédent reporté Travaux en régie	Virement de la section de fonctionnement				Opération ordre	Virement et déficit à la section d'investissement		
Fonctionnement	11 162 880.59	610 000.00		511 587.41	12 304 468.00	11 203 599.90	133 338.87	967 529.23		12 304 468.00
Investissement	4 037 554.90	133 338.87	967 529.23		5 138 423.00	3 522 742.76	610 000.00		1 005 680.24	5 138 423.00
Total BP	15 200 435.49	743 338.87	967 529.23	511 587.41	17 442 891.00	14 726 342.66	743 338.87	967 529.23	1005 680.24	17 442 891.00

Présentation du budget 2020 de la Marina

Ce budget consacre 66% de son montant à l'exploitation et 34% à l'investissement. Il s'élève à 449 320 € pour la section d'exploitation et à 236 332 € pour la section investissement.

La section investissement augmente de 5,79% (12 930 €) par rapport à 2019, mais la section exploitation diminue de 5,53% (-26 280 €) en raison de la baisse attendue des recettes liée à l'impact de la crise sanitaire sur les professionnels du port.

Soit au total, une diminution globale du budget de 13 350 € (1,91%) par rapport à 2019.

	Budget Primitif 2020	BP 2019 +DM	Evolution 2019 / 2020	
			Montant	Pourcentage
Exploitation	449 040,00 €	475 320,00 €	-26 280,00 €	-5,53%
Investissement	236 322,00 €	223 392,00 €	12 930,00 €	5,79%
Total	685 362,00 €	698 712,00 €	-13 350,00 €	-1,91%

En l'absence de question sur la présentation de ce budget, le Maire procède aux différents votes, et les résultats sont les suivants :

- l'affectation du résultat de la ville est votée à la majorité avec quatre voix contre,
- l'affectation du résultat de la Marina est votée à la majorité avec quatre voix contre,
- le budget de fonctionnement de la ville est voté à l'unanimité,
- le budget de fonctionnement de la Marina est voté à la majorité avec quatre voix contre,
- le budget d'investissement de la ville est voté à l'unanimité,

- le budget d'investissement de la Marina est voté à la majorité avec quatre voix contre.

Le maire remercie les membres de l'assemblée et passe au point suivant.

9) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Cette commission se réunit en principe une fois par an. Elle donne son avis sur l'évaluation des nouvelles habitations, ou sur les maisons dont la destination a changé et qui n'ont de ce fait plus la même valeur locative (exemple : une maison d'habitation transformée en commerce).

C'est cette commission qui prend acte et valide les changements de destination. En ce qui concerne les nouvelles maisons il s'agit de les classer entre 1 (château) et 6 (taudis). La plupart des maisons se situent entre trois et 4 aux Trois-Ilets.

La réunion se fait en mairie. Mais ce sont les agents du cadastre et des impôts qui viennent avec leur liste de maisons nouvelles, d'appartements, de maisons changeant de destination, et la commission procède au classement des maisons.

Nous devons communiquer 32 noms parmi lesquels le service des impôts en choisira huit. Nous avons repris à peu près les huit noms précédents et avons pointé la liste électorale. Nous ne connaissons pas toujours tout le monde.

Le maire invite ceux qui souhaitent changer des noms dans la liste proposée à le signaler au secrétariat demain.

10) DESIGNATION DES ELUS REPRESENTANT LA COMMUNE DANS LES DIFFERENTES INSTANCES : SMEM – CAUE – ADDUAM – CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – CNFPT – COLLEGE DES TROIS-ILETS – PNRM – PARC NATUREL MARIN DE LA MARTINIQUE

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La ville doit désigner les élus la représentant dans les différentes instances. Ce rôle revient à des élus de la majorité.

Le bureau propose de faire représenter la commune :

- au Syndicat Mixte d'Electricité de Martinique à nouveau par M. René GALY qui avait fait la demande. Mme Stévine CELESTIN sera suppléante.
- au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) par M. Hervé MENIL qui avait lui aussi fait la demande.
- à l'Agence de Développement Durable d'Urbanisme et d'Aménagement de

Martinique (ADDUAM) par M. David JEAN-BAPTISTE-EDOUARD qui avait fait la demande.

- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CG Martinique) par M. BRISTOL qui avait fait la demande.
- au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) par Mme Nathalia GUILLOIS.
- à l'Hôpital de Trois-Ilets par le maire qui est nécessairement membre du conseil d'administration.
- au Collège de Trois-Ilets par Mme Stévine CELESTIN qui avait fait la demande.
- au Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) par Mme Bénédicte BARDOUX qui avait fait la demande.
- au Parc Naturel Marin par Mme Myriam PINVILLE.
- à la SAEM Le Galion par Mme Valérie HIERSO s'est proposée.

Soumise aux voix des membres de l'assemblée, la liste des désignations est votée à l'unanimité.

11) INFORMATIONS MARCHES PUBLICS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit d'une information selon laquelle la ville va lancer ses marchés et MAPA. Ce rapport n'est pas soumis au vote des membres de l'assemblée.

12) QUESTIONS DIVERSES

Néant.

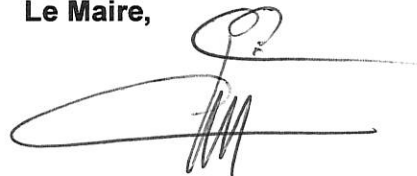
Tous les points ayant été abordés, le maire remercie les élus et lève la séance à 21h 04min.

Le secrétaire de séance,



Willy HABRAN

Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL